

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à dix heures et quart.

*Dix heures et quart.*

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (137), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

*Ordonné:* Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'à midi précis.

Le Sénat s'ajourne.